



Catégorie : Utilisation Modérée Interruptible ($\leq 50'000 \text{ kWh}$)

Applicable au commerce, artisanat, industrie et à tous les clients dont la consommation annuelle est inférieure ou égale à 50'000 kWh et possédant des fonctions de pilotage.

Conformément à la législation en vigueur, tous les tarifs d'électricité sont remis à l'EICOM (Commission fédérale de l'électricité).

Tarif du réseau (acheminement de l'électricité) - hors TVA applicable au 1 ^{er} janvier de l'année civile					
	Tarif ct/kWh (HT)	Abonnement CHF/mois (HT)	Mesure CHF/mois (HT)	Coûts solidaires (ct/kWh)	Coûts de réserve (ct/kWh)
Simple Tarif	9.20*	0.00	7.78	0.05	0.41

* Ces prix comprennent le montant de 0.27 ct/kWh correspondant aux prestations de services-système facturées par Swissgrid. Celles-ci visent à assurer la stabilité et le bon fonctionnement du réseau électrique au niveau suisse.

Les Services industriels de Nyon peuvent faire installer un compteur d'énergie réactive. Dans ce cas, l'abonné a droit à un contingent d'énergie réactive (kilovolts-ampères réactifs heures) égal à 50% de la consommation d'énergie active (kilowattheure). Si la consommation d'énergie réactive est supérieure au contingent ci-dessus, l'excédent est facturé à **2.60 ct (hors taxes)**, soit **2.81 ct (TVA incluse)** le kilovolt-ampère réactif heure.

Ce tarif s'applique aux installations de chauffage ou/et chauffe-eau qui historiquement étaient séparés des installations domestiques par un compteur distinct. Il ne peut s'appliquer aux installations situées à l'aval d'un seul compteur pour l'ensemble de l'installation.

Les taxes fédérales, cantonales et communales ne sont pas comprises dans ces prix. Le détail est à disposition au verso de ce document.

Applicable dès le 1^{er} janvier 2026.
Tarif adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 juillet 2025.
Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

N'hésitez pas à visiter notre site www.sinyon.ch